

M. Railton: Vous avez une bonne idée de votre crédibilité. Vous nous l'avez bien prouvé depuis six ans, que je sache. On peut vous faire croire n'importe quoi.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le député a peut-être trop mangé.

Une voix: Il a plus que mangé.

M. Nielsen: C'est fort possible. J'ai eu l'occasion, il y a cinq ou six ans de cela, de me plaindre à la Chambre de l'écoute électronique. J'ai alors raconté une expérience qui m'était arrivée avec le téléphone de mon bureau du Parlement. J'avais de bonnes raisons de croire qu'on avait installé un dispositif d'écoute électronique sur mon téléphone. J'ai donc porté plainte en recourant à la procédure de griefs en vigueur à la Chambre.

Le député de Vancouver Quadra, qui était alors M. Deachman, présenta une motion réclamant le renvoi de la question de privilège au comité permanent des privilèges et élections. La motion fut adoptée. Je reçus une lettre du président, qui est toujours président du comité permanent de la justice et des questions juridiques, me demandant de venir témoigner devant le comité. Je lui répondis que je me présenterais bien volontiers en lui faisant remarquer qu'il serait peut-être préférable de demander d'abord au solliciteur général d'expliquer la politique du gouvernement puis à des représentants de la GRC d'exposer leurs activités.

Le comité ne convoqua pas le solliciteur général ni les gens de la GRC. L'affaire en est restée là et le comité est revenu *nulla bona* comme on dit dans le langage juridique, c'est-à-dire sans rapport. La tactique visait manifestement à me ridiculiser au comité. Lorsqu'on a vu que ça ne marchait pas, on n'est pas allé plus loin. A cette époque, on renvoyait très facilement une question au comité des privilèges et élections mais uniquement lorsque cela pouvait servir à des fins de propagande politique. Pourtant, le président du Conseil privé n'hésite pas, dans son hypocrisie, à nous accuser d'exploiter cette affaire à des fins purement politiques, ce qui n'est pas le cas du tout.

M. Railton: Bien joué! Je devrais vous féliciter.

M. Nielsen: Si nous agissons de la sorte, c'est dans le but d'établir la vérité. Nous avons pu entendre des avis contradictoires au cours de ce débat. D'une part, les députés d'en face prétendent que, selon la coutume, lorsqu'un ministre prend la parole à la Chambre, il faut ajouter foi à ses propos. Par ailleurs, le témoignage qui a été fait devant la Commission McDonald vient semer le doute dans les esprits.

Nous ne sommes pas les seuls à en arriver à cette conclusion. Les journalistes de toutes les régions du Canada en parlent depuis un bon bout de temps. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Pinard) n'est pas présent à la Chambre, je regrette de le dire. Il s'est plaint de ce que les journaux disaient en manchettes que l'Orateur avait jugé qu'une lettre du gouvernement avait induit les députés en erreur. C'est exactement ce qu'il a jugé—à première vue, et

Privilège—M. Lawrence

l'on demande maintenant au Parlement de renvoyer l'affaire au comité. Le député d'Assiniboia (M. Goodale) hoche la tête en signe de dénégation.

● (2022)

M. Goodale: Avez-vous entendu son exposé?

M. Nielsen: Je l'ai entendu. J'ai assisté au débat du début à la fin, contrairement au député d'Assiniboia. J'ai tout entendu, et j'ai pris la peine de consulter les bleus afin de savoir exactement ce qui a été dit aujourd'hui et hier. J'affirme que les articles des journaux disent l'exacte vérité. Le député de Northumberland-Durham a été induit en erreur; cela ne fait absolument aucun doute.

M. Railton: Il est facile à tromper.

M. Nielsen: On lui a dit que l'on n'interceptait pas le courrier.

M. Railton: Il y a cinq ans.

M. Nielsen: C'est également ce qu'a dit le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne), mais le député de Northumberland-Durham n'a découvert la vérité que lorsque le témoignage a été déposé devant la Commission McDonald. Il a alors saisi la première occasion pour soulever la question. Il n'y a aucun doute . . .

M. Railton: Il lui a fallu cinq ans.

M. Nielsen: Le député de Welland dit qu'il lui a fallu cinq ans. Comment peut-on se plaindre d'un méfait qui demeure caché pendant cinq ans? Il a reçu cette lettre en 1973 et n'a appris qu'elle était fausse qu'au moment où le témoignage a été donné devant la commission royale que nous avons créée et chargée de faire enquête sur cette question.

M. Railton: Il n'est pas prouvé qu'elle est fausse. Qui a dit qu'elle était fausse?

M. Nielsen: Elle est manifestement fausse. On lui a dit dans la lettre . . .

M. Railton: Ce doit être vrai. Vous faites d'une mouche un éléphant.

M. Nielsen: Si le député de Welland dit vrai, à savoir que ce que le solliciteur général a déclaré dans sa lettre est vrai, nous ne serions pas engagés dans ce débat.

M. Railton: Oui, nous le serions parce que vous aimez de toute façon à tromper la Chambre et les Canadiens. Vous vous employez à tromper la population.

M. Nielsen: La même vieille rengaine qui revient—que nous sommes encombrants, une épine au pied, et que nous devrions être abolis—qu'on se débarrasse de nous pour qu'ils puissent poursuivre leur petit bonhomme de chemin.

M. Railton: C'est ce vers quoi le pays se dirige.

M. Nielsen: Vous avez raison. C'est bien ce que traduisent les manchettes que j'ai lues ces deux ou trois derniers jours.